

# **Une première définition de la liberté**

La liberté c'est l'ensemble des droits que l'on donne à chacun. La notion de liberté varie selon les lieux et elle a des limites

La liberté c'est quand on a le choix de faire ce que l'on veut, on est libre de nos choix

La liberté s'applique partout mais à des degrés différents, elle se traduit par des droits....

Liberté : pouvoir agir sans limites

Liberté : c'est la possibilité d'agir de pouvoir faire une action sans forcément la dépendance de quelqu'un

La liberté c'est la possibilité de vivre sans contrainte ni obligation

La liberté c'est l'absence de contrainte si cela ne restreint pas la liberté d'autrui. La liberté peut être une forme de respect

Pouvoir faire ce que l'on veut sans atteindre la liberté d'autrui.

La liberté est relative à chacun, elle nous permet de ne pas être sous la dépendance de quelqu'un et de choisir ce que l'on veut faire. Ainsi elle nous accorde le droit d'agir comme on le souhaite sans pour autant enfreindre les lois et respecter la liberté d'autrui.

La liberté c'est l'ensemble des actions que l'on peut effectuer en indépendance.

La possibilité de faire ses propres choix sans être sous l'emprise de quelqu'un ou de quelque chose

La liberté c'est un ensemble de droits accordés à chaque individu

La liberté est une situation d'une personne qui ne dépênd pas de quelqu'un ou quelque chose

... La définition la plus simple : DDHC 1789 : Art. 4. La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi.

Libertés conservées	Libertés enlevées
Sortie exceptionnelle (sous conditions)	comportement
Circulation (encadrée)	Attitude ( <i>Les démonstrations affectives relèvent de la vie privée et n'ont donc pas leur place dans l'Établissement.</i> )
Expression (sous conditions)	photographier
Opinion (limitations)	Fumer – alcool -
Téléphone (liberté encadrée)	
Tenue vestimentaire	Tenue vestimentaire

=> libertés fondamentales respectées mais encadrées, restreintes, conditionnées à l'activité du lieu...